

Journal n° 59 : Conscience et loi

Sommaire

Edito	page 1
Dossier : Conscience et Loi	
- Mon combat	page 2
- Oser affirmer son état	page 4
- Divorcés remariés : exclus ?	page 5
- Reconnaissance de nullité.	page 7
- Un prêtre et sa pastorale	page 8
- Conscience et loi	page 10
- Morale et interdit	page 13
Un groupe se présente	
- Cahors	page 16
- Toulouse	page 18
- Pau	page 19
- Uchon	page 20
Rencontre	page 17
Courrier des lecteurs	page 20
La Vie des groupes	page 21
Sessions	page 23
Histoire de chiffres	page 24

Editorial

"Conscience et Loi : c'est la conférence, sur ce thème, à Toulouse, le 17 janvier dernier, de Mme M.C. Ernst, professeur de morale à l'Institut d'Études Religieuses et Pastorales (Institut catholique de Toulouse) qui a donné le désir à quelques personnes du Sud-Ouest de vous offrir ce numéro. Sujet ardu, mais si essentiel pour notre existence chrétienne, et d'abord pour notre existence humaine, tout simplement. Il rejoint le couple 'Liberté-Obéissance', questionne le rapport Loi-Morale, touche au problème fondamental du discernement et de son éducation, et bien sûr nous oblige à réfléchir à la notion d'interdit et à sa nécessité.

C'est un numéro de rentrée. Mais si l'on trouve bien normal de retrouver son journal, il faut se dire que les vacances d'été n'ont pas rendu sa composition facile. Il n'est pas aisé de se retrouver en cette période, surtout quand on n'habite pas la même ville. Et les activités estivales des uns et des autres ne rendent pas faciles, semble-t-il, la réflexion et l'écriture. Nous l'avons constaté en remarquant que le numéro sur la sexualité, dont nous avons pensé qu'il nous apporterait quelque courrier, n'a fait l'objet pratiquement d'aucune réaction. Or, ce journal, c'est le vôtre, à vous lecteurs qui désirez que la question du divorce et de ses conséquences continue à être réfléchie dans notre Église.

Apportez votre témoignage, écrivez-nous vos commentaires, proposez-nous des sujets. Des groupes utilisent tel ou tel article comme point de départ de leur partage : faites-nous un petit compte-rendu, surtout s'il est réalisé pour votre groupe. etc.

Et faites connaître notre bulletin de liaison. Il est normal qu'après quelques années certains n'apportent plus leur cotisation, mais il faut qu'ils soient remplacés par ceux auxquels vous en parlerez. Le site chretiensdivorces.org (en cours de réalisation) est un nouvel organe de communication entre nous mais il ne peut remplacer ce bulletin.

Alors, merci de tout ce que vous allez bientôt faire ! Et puisqu'il en est ainsi dans notre hexagone : bonne année !

Bruno Laurent.